

Conseil Communautaire du 15 janvier 2025 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- conclusion de l'avenant N°1 au marché d'études de diagnostic pour la restauration de l'église de Saint-Étienne de Vicq avec la SARL La fabrique d'architecture. La durée initiale du marché était de six mois à compter du 6 septembre 2023, l'avenant N°1 prolonge la durée de 11 mois, soit jusqu'au 6 février 2025,

- remboursement à Monsieur et Madame Barlet, la somme de 25,88 euros TTC correspondant à une nuitée payée en trop au camping de Bert,

- conclusion de l'avenant N°1 au marché relatif à la requalification de l'espace socioculturel de l'ancien LPA de LAPALISSE pour la création d'un centre jeunesse et culturel à LAPALISSE. L'avenant a pour objet les travaux en plus-value concernant la création d'une attente pour machine à laver avec reprise de la vidange sur attente et reprise EF en multicouche apparent sur réseau au plafond pour un montant de 490 € H.T.,

- conclusion de l'avenant N°3 au marché « Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal » de la Communauté de Communes du PAYS DE LAPALISSE. L'avenant prolonge la durée du marché de 16 mois à compter du 20 août 2024,

- conclusion de l'avenant N°2 pour le marché de travaux lot N°12 pour la requalification de l'espace socioculturel de l'ancien lycée professionnel de LAPALISSE avec la SAS A2L. Le prix initial était de 258 490 € HT ; l'avenant en moins-value est de 6 305,40 euros HT ce qui ramène le marché à 252 184,60 € H.T,

- conclusion du marché de conception artistique et réalisation technique du spectacle Son et Lumière avec la société CHROMATIK ; le montant du marché est de 90 000 € HT.